



**HAUTE-GARONNE**  
**CONSEIL GENERAL**

SERVICE DÉPARTEMENTAL  
DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

Affaire suivie par : **F. DREHER**

**DIAGNOSTIC D'UNE INSTALLATION  
D'ASSAINISSEMENT AUTONOME**

**CONTEXTE :**

Commune de : <b>SAUVETERRE DE COMMINGES</b> Visite effectuée le : 23/08/2007	Propriété de : <b>COURET Julien.</b>
Adresse de l'installation visitée : Bagen 31510 SAUVETERRE DE COMMINGES.	
Type de résidence : principale. Nombre de chambres : 3.	Superficie de la parcelle : 675 m <sup>2</sup> .

**DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :**

**L'habitation comporte le dispositif d'assainissement autonome décrit ci-après :**

- 1. Une fosse toutes eaux.**
- 2. Une ventilation secondaire.**
- 3. Des tranchées d'épandage.**
- 4. Le rejet se fait par infiltration dans le sol.**

**Année de mise en service de ce dispositif : 1993.**

## DEGRE D'ACCEPTABILITE DE L'INSTALLATION :

**Pré traitement : Une fosse toutes eaux de 3000 L. qui reçoit l'ensemble des eaux usées.**

**Commentaires :**

Dimensionnement correct pour une habitation de 3 chambres.  
Vidange réalisée le 09/01/04.  
L'ouvrage est accessible.

**Ventilation : Une ventilation secondaire de 100 mm de diamètre. Elle remonte sous la toiture.**

**Commentaires :**

La ventilation devrait remonter au-dessus des locaux habités.

**Traitement et moyen dispersant : Des tranchées d'épandage de 90 ml de longueur totale. Le rejet se fait par infiltration dans le sol.**

**Commentaires :**

Le dimensionnement de l'ouvrage épurateur est correct pour une habitation de 3 chambres. Nous n'avons pu déterminer si l'ouvrage épurateur a été réalisé selon les normes en vigueur lors de sa conception.  
L'ouvrage épurateur n'est pas accessible.

**Les points suivants présentent des anomalies :**

- Défaut(s) ventilation : la ventilation secondaire est sous les locaux habités.
- Défaut(s) traitement : inaccessible (pas de regard).

## DIAGNOSTIC :

***B. Installation présentant quelques anomalies mais sans nuisances constatées.***

2. Installation à surveiller après travaux modificatifs. Dispositif ayant un fonctionnement correct mais présentant quelques anomalies pouvant être corrigées. Ce dispositif n'engendre à priori pas de nuisances mais est à surveiller.

**TRAVAUX POUVANT ÊTRE REALISES AFIN D'AMELIORER LA FILIERE ACTUELLE :**

**Pré traitement :**

**Dispositif existant :** Une fosse toutes eaux de 3000 L.

**Travaux :** Il conviendrait :

1. de faire remonter la ventilation secondaire au-dessus des locaux habités.

**Entretien :** Il conviendrait :

1. de vidanger régulièrement la fosse tous les quatre ans (au moins) afin d'assurer un bon fonctionnement de cet ouvrage.

**Traitement et Moyen dispersant :**

**Dispositif existant :** Des tranchées d'épandage. Le rejet se fait par infiltration dans le sol.

**Travaux :** Il conviendrait :

1. de rendre l'ouvrage de traitement accessible en créant des regards de visite.

**Entretien :** Aucun.

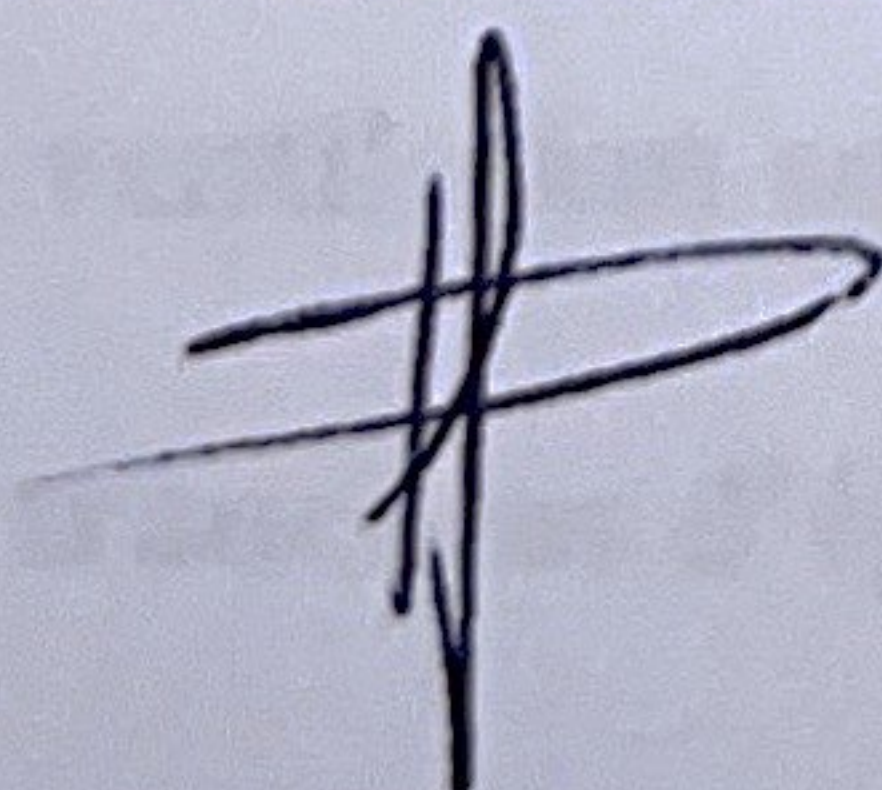
**INSTALLATION A REALISER AFIN QUE L'ASSAINISSEMENT SOIT AUX NORMES :**

**Commentaires :**

Les dispositifs d'assainissement autonome ont une durée de vie d'environ 15 à 20 ans. Celui-ci n'est pas très ancien (moins de 15 ans) et semble avoir été réalisé conformément aux normes en vigueur.

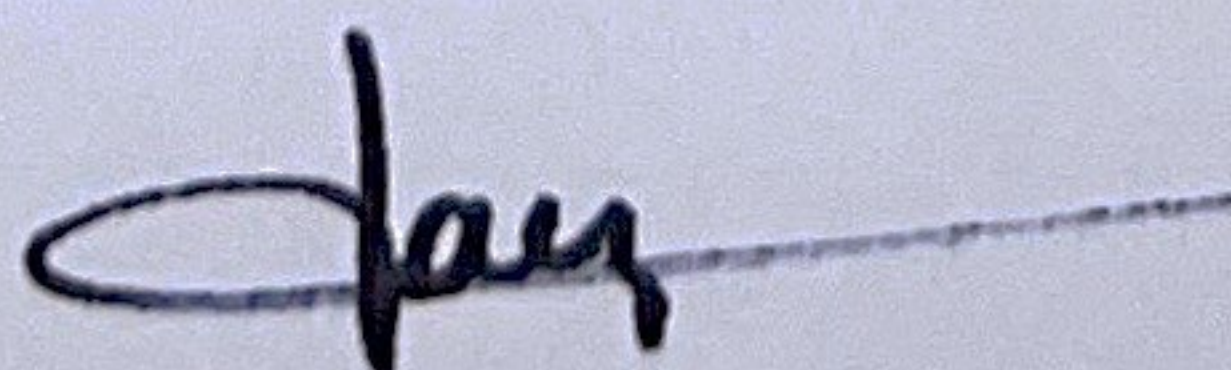
A l'heure actuelle, il n'y a pas lieu d'envisager des travaux de mise aux normes, mais plutôt d'effectuer les travaux modificatifs.

Etabli par le contrôleur de  
l'Assainissement Autonome



F. DREHER

Vérifié par le Responsable  
de Service de  
l'Assainissement Autonome



Frédéric TOUZET

P/Le Président du Conseil Général  
Par délégation de signature,  
Le Directeur Adjoint,



Philippe HAMON